MOBILITÉS ACTIVES - TRANSITION - PARTICIPATION HABITANTE

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO CARGO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Règlement, formulaire de demande et attestation d'engagement

Campagne aide à l'achat d'un vélo cargo relative à la délibération municipale n°2026-90
Contact : environnement@stcyraumontdor.fr
Adresse Mairie : 13 rue Jean et Catherine Reynier, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 69450

Une aide communale en faveur des mobilités actives
La commune soutient l'acquisition de vélos cargos afin de faciliter les déplacements quotidiens à vélo et de réduire l'usage de la voiture individuelle.

Comment retourner ces documents / formulaires ?
Par courriel : **environnement@stcyraumontdor.fr** /
Par courrier ou dépôt en mairie : **à l'attention du service environnement**

Article 1. Objet du dispositif et intérêt public local

Dans le cadre de sa politique de développement durable, de mobilité et d'amélioration du cadre de vie, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or met en place une aide à l'acquisition d'un vélo cargo par les habitants de son territoire.

Ce dispositif répond à un intérêt public local : il favorise une solution de déplacement sobre, peu polluante et bénéfique pour la santé, contribue à réduire les émissions liées aux déplacements motorisés et facilite le transport quotidien de personnes ou de charges à vélo.

La subvention est accordée en contrepartie du respect du présent règlement, de la production des justificatifs demandés et des engagements souscrits par le bénéficiaire.

Article 2. Bénéficiaires

1. Être une personne physique dont la résidence principale est située sur la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ;
2. Être âgé(e) d'au moins 16 ans ; pour un mineur, la demande est présentée par son représentant légal ;
3. Acquérir le vélo pour un usage personnel, les personnes morales n'étant pas éligibles ;
4. Ne pas avoir bénéficié de cette aide communale au cours des quatre années précédant la date d'achat.

Aucune condition de revenu n'est applicable au présent dispositif.

Article 3. Vélos éligibles

1. Vélo cargo neuf ou d'occasion, mécanique ou électrique : biporteur, triporteur ou vélo rallongé de type longtail, midtail ou équivalent ;
2. Vélo acheté auprès d'un professionnel implanté sur le territoire de la Métropole de Lyon et facturé au nom du bénéficiaire pendant la période d'éligibilité.

Article 4. Caractéristiques techniques et exclusions

Tout vélo cargo électrique, doit répondre à la définition du cycle à pédalage assisté prévue à l'article R. 311-1 du Code de la route : moteur auxiliaire d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kW, assistance interrompue à 25 km/h ou lorsque le cycliste cesse de pédaler.

1. Les speed bikes ou cycles dont l'assistance permet de dépasser 25 km/h ne sont pas éligibles ;
2. Les vélos utilisant une batterie au plomb ne sont pas éligibles ;
3. Les accessoires, options, équipements complémentaires, frais de livraison, garanties et assurances sont exclus de la dépense éligible ;
4. Les achats entre particuliers sont exclus ; un achat en ligne n'est éligible que si le retrait et la facturation sont assurés par un établissement professionnel implanté dans la Métropole de Lyon.

Article 5. Montant de la subvention

50 % du prix d'achat TTC éligible du vélo, dans la limite de 300 € par bénéficiaire.

Le montant versé ne peut excéder ni la dépense effectivement acquittée, après déduction des accessoires, ni le plafond fixé par le présent règlement. Il est indépendant des revenus du demandeur.

Article 6. Période d'éligibilité et délai de dépôt

Les vélos éligibles sont ceux dont la date d'achat figurant sur la facture est comprise entre le 1er octobre 2026 et le 31 décembre 2027 inclus.

La demande doit être déposée dans un délai maximal de trois mois suivant la date d'achat et, en tout état de cause, au plus tard le 31 décembre 2027. La date de réception du dossier par la commune fait foi.

Article 7. Modalités d'attribution

Seuls les dossiers complets, conformes et reçus dans les délais sont instruits.
Les demandes sont classées selon la date de réception du dossier complet.
Les aides sont accordées dans cet ordre, dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée par la commune.
Le dépôt d'une demande ne vaut pas attribution. La commune notifie au demandeur la décision prise.
Un dossier incomplet n'est réputé complet qu'à la date de réception du dernier élément demandé.

Article 8. Engagements, cumul et versement

1. L’aide est accordée pour un seul vélo et une seule fois par période de quatre ans, à la date d'achat, pour un même bénéficiaire ;
2. Le bénéficiaire conserve le vélo pendant quatre ans et ne le revend pas ; il justifie de sa possession à la demande de la commune ;
3. Les autres aides publiques perçues pour le même vélo doivent être déclarées ; leur cumul ne peut conduire à un financement supérieur au prix d'achat TTC effectivement acquitté ;
4. Le versement est effectué par chèque à une date ultérieure après instruction favorable et décision d'attribution ; toute fausse déclaration ou méconnaissance des engagements peut entraîner le remboursement de l'aide.

Article 9. Dossier et transmission

Date limite : 31/12/2027

1. Retourner un formulaire de candidature daté et signé ;
2. Transmettre l’ensemble des documents demandés (utilisé uniquement pour vérifier l'éligibilité, puis détruit selon les modalités précisées dans la notice de protection des données) ;

FORMULAIRE 1 SUR 3 - À JOINDRE AU DOSSIER

DEMANDE DE SUBVENTION

A. Identité et coordonnées

NOM DU DEMANDEUR / REPRÉSENTANT LÉGAL	PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE : _____ / _____ / _____	TÉLÉPHONE
COURRIEL	CODE POSTAL ET VILLE

ADRESSE COMPLÈTE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE	
SI L'ACQUÉREUR EST MINEUR : NOM ET PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE DU MINEUR : _____ / _____ / _____

B. Informations sur le vélo

VENDEUR PROFESSIONNEL	VILLE DU POINT DE VENTE
MARQUE ET MODÈLE / RÉFÉRENCE	N° DE FACTURE
PRIX DU VÉLO TTC HORS ACCESSOIRES : _____ €	DATE D'ACHAT : _____ / _____ / 20_____

☐ Vélo cargo électrique : ☐ neuf ☐ d'occasion

☐ Vélo cargo mécanique : ☐ neuf ☐ d'occasion

☐ Type de cargo : ☐ biporteur ☐ triporteur ☐ vélo rallongé / longtail ☐ autre : _____

C. Déclarations du demandeur

☐ Je certifie que la résidence principale du bénéficiaire se situe sur le territoire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

☐ Je certifie que le bénéficiaire n'a pas perçu cette aide communale au cours des quatre dernières années.

☐ Je certifie que le vélo est acquis pour un usage personnel et que les informations communiquées sont exactes.

☐ Autres aides publiques demandées ou perçues pour ce vélo : ☐ non ☐ oui,

montant : _____ €

FAIT À / LE	SIGNATURE DU DEMANDEUR OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL

FORMULAIRE 2 SUR 3 - ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

ATTESTATION D'ACQUISITION ET D'ENGAGEMENT

Le versement de l'aide est conditionné à la complétude et à la conformité du dossier.
Aucun avis d'imposition n'est demandé : l'aide communale est attribuée sans condition de revenu.

A. Identification du vélo acquis

NOM ET PRÉNOM DU BÉNÉFICIAIRE	**DATE D'ACQUISITION : _____ / _____ / 20_____**
MARQUE ET MODÈLE	**N° DE SÉRIE / IDENTIFIANT DU CYCLE**
TYPE : ☐ CARGO ÉLECTRIQUE ☐ CARGO MÉCANIQUE	**ÉTAT : ☐ NEUF ☐ OCCASION**

B. Engagements

☐ Le vélo est en ma possession et est destiné à mon usage personnel.

☐ Je m'engage à ne pas céder ni revendre le vélo pendant quatre ans à compter de sa date d'achat.

☐ Je m'engage à présenter, à la demande de la commune, tout élément permettant d'établir que le vélo est toujours en ma possession.

☐ Pour un vélo cargo électrique, je certifie que l'assistance respecte la limite de 0,25 kW et s'interrompt au plus tard à 25 km/h ou lorsque le pédalage cesse.

☐ Je certifie que le vélo n'est pas un speed bike et n'utilise pas de batterie au plomb.

☐ Je m'engage à informer la commune de toute autre aide publique attribuée pour le même achat.

☐ Je reconnais que le non-respect de ces engagements ou une fausse déclaration peut entraîner le remboursement de l'aide.

COMMENTAIRES OU PRÉCISIONS

FORMULAIRE 3 SUR 3 - À JOINDRE AU DOSSIER

PIÈCES ET ATTESTATION

A. Pièces justificatives à joindre

- Formulaire 1 daté et signé.
- Formulaire 2 daté et signé.
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du bénéficiaire.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du bénéficiaire.
- Facture d'achat acquittée, rédigée en français et en euros, au nom et à l'adresse du bénéficiaire, précisant le type de vélo et son prix hors accessoires.
- Pour tout vélo cargo électrique : certificat d'homologation, notice technique ou attestation de conformité à la norme NF EN 15194.
- Pour un acquéreur mineur de 16 ans ou plus : pièce d'identité du mineur et justificatif de la qualité de représentant légal.

ATTENTION : tout dossier incomplet ou non conforme ne pourra pas être retenu en l'état.
La commune pourra demander les éléments complémentaires nécessaires à son instruction.

B. Attestation sur l'honneur

☐ J'atteste sur l'honneur que les informations et les documents transmis sont exacts.

☐ J'accepte les engagements prévus par le règlement, notamment la conservation du vélo pendant quatre ans et la restitution de l'aide en cas de manquement.

FAIT À / LE	SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »

NOTICE D'INFORMATION - PROTECTION DES DONNÉES

DONNÉES PERSONNELLES ET SUIVI ADMINISTRATIF

Information relative aux données personnelles

Responsable du traitement : Commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 13 rue Jean et Catherine Reynier.

Finalités : instruction des candidatures, vérification de l'éligibilité, attribution de l'aide à l'achat.

Base légale : exécution d'une mission d'intérêt public portée par la commune (article 6, paragraphe 1, point e, du RGPD). L'autorisation de publication d'une photographie repose, lorsqu'elle est donnée, sur le consentement et peut être retirée pour les utilisations futures.

Destinataires : agents municipaux habilités dans la stricte limite de leurs attributions.

Durée de conservation proposée : données d'identité et de suivi : quatre ans à compter de l'attribution (trois ans de suivi et un an de clôture). Le justificatif de domicile est détruit après vérification et au plus tard trois mois après la décision. Les observations rendues anonymes peuvent être conservées pour le suivi de la biodiversité et l'évaluation de l'action.

Vos droits : vous pouvez demander l'accès à vos données, leur rectification, la limitation de leur traitement et, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement. Vous pouvez également retirer à tout moment votre autorisation de publication de photographie pour l'avenir.

Contact : service en charge : environnement@stcyraumontdor.fr

Si vous estimez, après avoir contacté la commune, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Cadre réservé à l'administration

DOSSIER REÇU LE : **____ / ____ / 20____**	**N° DE DOSSIER : _____**
DOSSIER : ☐ complet ☐ incomplet	**COMPLÉMENT REÇU LE :** **____ / ____ / 20____**
ÉLIGIBILITÉ : ☐ oui ☐ non	**MOTIF, SI INÉLIGIBLE :**
TYPE DE VÉLO : **☐ cargo élec. ☐ cargo méca.**	**ÉTAT : ☐ neuf ☐ occasion**
FACTURE / VENDEUR MÉTROPOLE : **☐ vérifié**	**CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE :** **☐ vérifiée ☐ sans objet**
AIDE COMMUNALE SUR 4 ANS : ☐ aucune	**MONTANT ACCORDÉ (MAX. 300 €) :** **_____ €**
DÉPENSE ÉLIGIBLE TTC : **_____ € 50 % : _____ €**	**DATE DE DESTRUCTION DU JUSTIFICATIF :** **____ / ____ / 20____**
DÉCISION NOTIFIÉE LE : **____ / ____ / 20____**	